

Le jeudi 29 mars 2018, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame COURCOT, le Maire.

Etaient présents :

M. HERRERO, M. BLONDEL, Mme SOUZEAU, Mme BASILLE, Mme BERTRANDIE, Mme BESNIER, Mme DELAUNAY, M. LANGELLIER, M. LEMAITRE, M. ROUSSELIN, M. SIDOINE.

Etaient absents/excusés :

Mme BUNEL, ayant donné pouvoir à Mme COURCOT

Désignation d'un secrétaire :

Mme BERTRANDIE

Rappel de l'ordre du jour :

Approbation du PV du 7 décembre 2017

1. Personnel Communal – Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité :
 - a. 1 directeur CLSH
 - b. 2 animateurs CLSH
 - c. 1 agent de cantine et entretien CLSH
2. CLSH – Tarifs 2018
3. Cantine/garderie : Tarifs 2018-2019 et nombre de places ouvertes
4. Finances – Compte administratif et compte de gestion 2017
5. Finances – Affectation du résultat 2017
6. Vote des taxes locales
7. Finances – Budget primitif 2018

Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2017

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance.

Monsieur Rousselin demande que soit précisé que l'association du comité des fêtes a été mise en sommeil.
Approuvé à l'unanimité.

1 Personnel Communal – Création d'emplois non permanents

En raison de l'ouverture du centre de loisirs du 9 au 27 juillet, il y a lieu de créer, pour un accroissement saisonnier d'activité :

- 3 emplois non permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour :

- 1 directeur et 2 animateurs

et d'autoriser le paiement d'indemnités d'astreinte pour les nuitées passées en camping.

-1 emploi non permanent à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires pour :

- 1 adjoint technique pour assurer les missions de cuisinière et agent d'entretien.

En raison de l'absence programmée d'un agent pendant la période estivale, et considérant que les travaux d'espaces verts sont plus importants à cette époque de l'année, il est proposé de recruter :

- 1 adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour assurer les missions d'entretien des espaces verts et des bâtiments du 16 avril au 31 octobre 2018

➔ Voté à l'unanimité

2. CLSH – tarifs

Le Conseil Municipal précise que le centre de loisirs communal fonctionnera du 9 au 27 juillet 2018 pour les enfants de 6 à 11 ans, dans la limite de 36 inscrits.

Le choix des animateurs sera fait par le directeur la directrice du centre.

Les tarifs pour 2018 sont fixés, comme l'an dernier à :

- Prix pour enfant Nointotais : 60 €/semaine soit 12 €/jour
- Prix pour enfant extérieur à la commune : 70 €/semaine soit 14 €/jour

→ Voté à l'unanimité

3. Cantine/garderie : Tarifs 2018-2019 et nombre de places ouvertes

Il est proposé de ne pas augmenter les prix pour la prochaine rentrée.

Il est rappelé que les repas sont systématiquement comptés comme « occasionnels » lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet d'une réservation avant le 10 du mois précédent.

De plus, tout repas commandé sera facturé. Aucune annulation après le 10 du mois précédent ne fera l'objet d'un décompte sur la facture, sauf sur présentation d'un justificatif.

Par ailleurs, le nombre d'inscrits à la garderie ne cesse d'augmenter, ce qui posera d'ici peu un réel souci au niveau de la surveillance. Pour maîtriser l'évolution croissante du nombre d'inscription, il est proposé de limiter le nombre de places à 25.

En cas de dépassement de ce nombre, 3 critères sont proposés pour déterminer la priorité des inscriptions :

1. familles dont les parents travaillent tous les deux, ou famille monoparentale dont le parent travaille
2. familles domiciliées à Nointot ou Raffetot
3. ordre d'inscription

Un accueil exceptionnel pourra être assuré pour les familles, qui pour une raison imprévue et motivée, solliciteraient l'usage de la garderie. Il sera demandé de prévenir le plus tôt possible les services de la Mairie.

Il est de plus proposé de mettre en place des tarifs « spéciaux » pour les défauts d'annulation ou de réservation (hors mesure exceptionnelle exposée ci-dessus)

Enfant mis à la garderie sans réservation préalable : 1,50 € le quart d'heure

Enfant non mis à la garderie sans annulation préalable : 1,50 € le quart d'heure sur l'amplitude horaire maximale proposée par la garderie. Ce qui correspond à 6 € pour le matin (1h d'amplitude), et à 12 € pour l'après-midi (2h d'amplitude).

Il est donc proposé de fixer les tarifs de l'année scolaire 2018-2019 comme suit :

- Garderie :0,78 € le quart d'heure (3,12 € l'heure)
- Garderie non réservée :1,50 € le quart d'heure (6 € l'heure)
- Garderie non annulée :forfait 6,00 € matin / 12,00 € soir
- Repas régulier : 3,30 €
- Repas occasionnel :4,60 €

→ Voté à l'unanimité

4. Compte administratif et compte de gestion 2017

Le compte administratif reprend le résultat comptable de l'année écoulée tant en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le CA et le CG se résument ainsi :

Fonctionnement

Reprise excédent 2016	426 623.20 €
+ recettes 2017	830 254.29 €
- dépenses 2017	649 507.85 €
Résultat 2017	607 369.64 €

Investissement

Reprise excédent 2016	224 094.00 €
+ recettes 2017	148 673.59 €
- dépenses 2017	288 861.22 €
Résultat 2017	83 906.37 €

Lecture est faite de la note de présentation du CA 2017. Mme le Maire se retire pendant le vote du CA

→ Voté à l'unanimité

5. Affectation du résultat 2017

Considérant que le résultat de fonctionnement 2017 est excédentaire de 607 369,64 €, et au regard des besoins en investissement, il est proposé d'effectuer l'affectation comme suit :

Reprise excédent investissement	83 906,37 €
RAR recettes	-
RAR dépenses	165 486,63 €
Affectation décidée (1068)	215 000,00 €
Résultat reporté fonctionnement	392 369,64 €

→ Voté à l'unanimité

6. Vote des taxes locales

Madame le Maire propose au conseil municipal de confirmer le taux des taxes locales de l'année 2017 pour l'année 2018. Les taux sont identiques depuis 2009 :

Taxe d'habitation	8,56 %
Taxe foncière bâti	16,23 %
Taxe foncière non bâti	35,50 %

Pour l'année 2018, les produits communaux attendus sont de 220 545 €.

→ Voté à l'unanimité

7. Budget primitif 2018

Madame Le Maire fait lecture du rapport de présentation du budget primitif qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 1 102 792 €
Section d'investissement : 485 749 €

→ Voté à l'unanimité

Questions et informations diverses

- Le contrat de l'actuel agent d'entretien des espaces verts et bâtiment, en CUI, peut potentiellement être renouvelé d'un an. Au regard de la nouvelle politique de restriction de recours aux contrats aidés, nous ne pouvons pas encore avoir confirmation que celui-ci sera renouvelé. Nous en ferons la demande dans les délais légaux, c'est-à-dire en mai.
- Madame le Maire, ainsi que l'ensemble du conseil municipal, remercient vivement Monsieur Benoit DUMESNIL pour son intervention lors de de l'accident survenu le 9 mars 2018 au niveau de la voie ferrée au Beau Soleil. Sa réactivité et sa disponibilité ont permis de tirer le camion de dépannage venu remorquer le véhicule tombé sur la voie, et ainsi participer à la remise en service de la ligne ferroviaire dans les plus brefs délais.
- La commune envisage de prendre contact avec le lotisseur de la résidence des hêtres afin d'évoquer la rétrocession de la voirie.
- Madame Le Maire rappelle qu'aucun travaux de mise en place d'assainissement collectif ne sont prévus à la Mare aux Saules. Les nouvelles constructions devront prévoir la mise en place d'un assainissement individuel.

- La guinguette aura lieu le jeudi 16 août à Nointot. Mme le Maire aimerait mettre en place une exposition de cartes et/ou photos de la commune. Elle lance un appel aux personnes qui auraient ce genre d'objet à nous prêter. L'église sera ouverte et des randonnées de maximum 1h seront proposées.
- Monsieur Blondel informe le conseil que le déploiement du compteur Linky suscite de plus en plus de questions, voire des inquiétudes. Il y aurait de nombreux dysfonctionnements liés à ce nouveau dispositif. Monsieur Langellier évoque même le fait que certaines communes auraient pris un arrêté interdisant la mise en place de tels compteurs. Madame le Maire informe le conseil qu'une réunion aura lieu au SDE d'ici peu et que ce sujet sera sans doute abordé.

Monsieur Eric LEVILLAIN, membre du public lors de la réunion, demande à Mme Le Maire où en est la réponse à sa candidature pour le poste d'agent d'entretien des espaces verts et des bâtiments. Mme le Maire l'informe avoir reçu l'intégralité des candidatures ; elles vont maintenant être étudiées. Une réponse, qu'elle soit positive ou négative, lui sera apportée d'ici 2 semaines.

La séance est levée à 20h30

Le Maire,

C. COURCOT